



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2021 (18h35)

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39 + 1
Votants	:	49
Convocation et affichage	:	02/12/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nathalie CLÉMENT

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Sophal LIM (pouvoir à Nadège COUZON), Pascal PAILHA (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Richard MOLINA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

CC-2021-393 - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération n° CC-2020-167 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020, Annonay Rhône Agglo a élu les membres du Bureau communautaire comme suit :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE

8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Dominique MAZINGARBE
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE
Maire de Vinzieux	Hugo BOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND
Représentant Mairie de Vanosc	Bruno FANGET

VU les dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. »

L'ensemble des vice-présidents sont membres de droit du Bureau communautaire et tous les maires des communes d'Annonay Rhône Agglo participent au Bureau communautaire, dès lors qu'ils sont conseillers communautaires.

Le Président propose que les conseillers communautaires auxquels une délégation sera conférée, soient également membres du Bureau. Il propose les candidatures suivantes pour les membres autres que les vice-présidents et les maires :

- Danielle MAGAND, conseillère communautaire déléguée à l'habitat;.
- Carlos ALEGRE, conseiller communautaire délégué à la Via Fluvia;.
- Antoinette SCHERER, conseillère communautaire déléguée aux marchés publics ;

- Maryanne BOURDIN, conseillère communautaire déléguée aux solidarités et à l'insertion ;
- Bruno FANGET, conseiller communautaire.

Monsieur le Président rappelle que dès lors que l'ensemble des maires sera conseillé communautaire et membre du Bureau communautaire, le Bureau communautaire se substituera à la conférence des maires prévues par l'article L.5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales. 2020

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC-2020-167 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020, portant constitution du Bureau communautaire,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCLAME ÉLUS membres du Bureau, après qu'il a été procédé aux formalités électives, les conseillers communautaires suivants, qui sont immédiatement installés dans leur fonction :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	William PRIOLON
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE

Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vanosc	Bruno FANGET
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE
Maire de Vinzieux	Hugo BOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND
Représentant Mairie de Vanosc	Bruno FANGET

Conseillère communautaire déléguée	Danielle MAGAND
Conseiller communautaire délégué	Carlos ALEGRE
Conseillère communautaire déléguée	Antoinette SCHERER
Conseillère communautaire déléguée	Maryanne BOURDIN

PRECISE que le Bureau, qui comprend l'ensemble des maires, se substituera à la conférence des maires prévue par l'article L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **l'AUTORISE** à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 13/12/21

Affiché le : 18/12/21

Transmis en sous-préfecture le : 13/12/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20211209-28190-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET